

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance  
ordinaire  
juillet  
2012

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 3 juillet 2012 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lapierre, maire  
M. Martin Lacasse, conseiller  
M<sup>me</sup> Lynda Carrier, conseillère  
M. François Audet, conseiller  
M. Richard Turgeon, conseiller  
M. Réjean Lemieux, conseiller

Est absent :

M. Gaétan Esculier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Martin Lapierre déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

120701

#### PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2012 est adopté tel que rédigé.

2. Le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 19 juin 2012 est adopté tel que rédigé.

Adopté

#### RAPPORT DU MAIRE

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

120702

#### COMPTES

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 273 766,01 \$ et celui des revenus de 65 149,33\$ pour le mois de mai 2012 sont approuvés tels que présentés.

Adopté

120703

FÉLICITATIONS

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations au Parc riverain de la Boyer pour l'organisation du la Pêche au village ainsi que pour l'organisation du Land Art.

2. Le conseil adresse également ses plus sincères félicitations au Charolais Champêtre (G.L.S.C.B.) inc. pour l'organisation de la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

Adopté

120704

ZONAGE AGRICOLE  
3340, RANG NORD-EST

CONSIDÉRANT que Ferme Nordecque s.e.n.c., ayant son siège social au 3540, rang Nord-Est, Saint-Charles-de-Bellechasse, a déposé une demande pour une acquisition de terrain, soit une partie des lots appartenant à M. Marcel Picard, domicilié au 3340, rang Nord-Est, Saint-Charles-de-Bellechasse;

CONSIDÉRANT que la demande vise la consolidation d'une exploitation agricole;

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole d'accéder à la demande de Ferme Nordecque s.e.n.c. dans le but de consolider ses activités agricoles.

2. La présente demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté

120705

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
ZONE 105-A ET 109-A – 9105, ROUTE 279

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a formulé la recommandation CCU120602;

CONSIDÉRANT que le conseil a donné la possibilité à toute personne d'être entendue sur le sujet;

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Les membres du conseil acceptent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme portant le n° CCU120602 à l'effet d'accorder une dérogation mineure pour le lot 2 820 909 afin de permettre au propriétaire de construire un bâtiment complémentaire d'une superficie totale de 124.96 m.

Adopté

AVIS DE MOTION

Je, Lynda Carrier, conseillère, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement modifiant le règlement 05-161 «Règlement de zonage» est déposé avec dispense de lecture et sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil.

Lynda Carrier, conseillère

AVIS DE MOTION

Je, Richard Turgeon, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement modifiant le règlement 05-162, «Règlement de lotissement» est déposé avec dispense de lecture et sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil.

Richard Turgeon, conseiller

120706

AVENUE FRÉDÉRIQUE  
ACQUISITION DE TERRAIN

CONSIDÉRANT que Développement résidentiel Vision plus inc., ayant son siège social au 2716, avenue Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse, G0R 2T0, a complété les travaux d'aménagement du lot 4 784 010 sur l'avenue Frédérique;

CONSIDÉRANT qu'il y a actuellement des résidences en construction;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aqueduc et d'égout ont été réalisés conformément à l'entente;

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise l'acquisition du lot 4 784 010, incluant les équipements de régulation des eaux pluviales situés sur le lot 4 784 019 et incluant la servitude d'accès, pour la somme nominale de 1 \$ de Développement résidentiel Vision plus inc..

2. Le conseil mandate M<sup>e</sup> Nathalie Leblond, notaire, demeurant au 2789, avenue Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse, (Québec), G0R 2T0, pour préparer le contrat à intervenir entre les parties.

3. Le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties et à signer tous les documents nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté

120707

ÉTUDES  
MISE EN COMMUN D'UN SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT que la municipalité a accepté de participer à des rencontres exploratoires avec les municipalités de Beaumont, La Durantaye, Saint-Charles-de-Bellechasse, Saint-Michel-de-Bellechasse et Saint-Vallier pour améliorer le service incendie;

CONSIDÉRANT que les conseils des municipalités désirent limiter la croissance des coûts des services incendie;

CONSIDÉRANT que les municipalités désirent améliorer la protection incendie sur leur territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus difficile d'accomplir l'ensemble des tâches qui sont dévolues au service incendie ainsi que de répondre aux différentes exigences du schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus difficile d'avoir du personnel formé adéquatement pour répondre aux exigences des différents types d'urgence qui sont de plus en plus croissantes;

CONSIDÉRANT que les représentants ont participé à diverses réunions d'information avec les municipalités participantes ainsi qu'à la rencontre au niveau de la MRC de Bellechasse pour discuter du sujet durant une journée;

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités concernées en arrivent à la conclusion que des modifications pourraient être apportées en vue d'améliorer dans la prestation du service et faciliter le travail des pompiers;

Il est proposé par Réjean Lemieux  
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil accepte que le maire, le directeur général et le directeur incendie continuent de participer aux rencontres avec les municipalités de Beaumont, La Durantaye, Saint-Charles-de-Bellechasse, Saint-Michel-de-Bellechasse et Saint-Vallier.

2. Un projet de mise en commun d'un service d'incendie sera préparé pour être soumis à chacun des conseils municipaux pour décision, conditionnellement à ce que certaines étapes des études (des hypothèses) soient démontrées aux membres de chacun des conseils municipaux respectifs au moment opportun des orientations prises lors des rencontres.

3. Copie de la présente est transmise au directeur général de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse qui agit à titre de secrétaire du comité.

Adopté

120708

SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL  
LOT 2 821 254

CONSIDÉRANT que suite à des recherches de titre effectuées par un arpenteur-géomètre, il est constaté que la municipalité ne détient aucune servitude sur le lot 2 821 254;

CONSIDÉRANT que ces conduites ont été installées dans les années 1965 et qu'il y a lieu de régulariser la situation;

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil autorise la régularisation des titres du propriétaire du lot 2 821 254 en y établissant la servitude d'égout pluvial comme démontré sur le plan de M. Roch Poulin, arpenteur-géomètre, en date du 23 mai 2012;

2. La présente régularisation des titres sera faite lors d'une transaction de vente à intervenir avec le propriétaire du lot 2 821 254 et la municipalité interviendra au contrat.

3. Le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer tous les documents nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté

120709

TOPONYMIE  
DÉVELOPPEMENT 279

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser le nom «avenue Gauthier» pour le lot 5 038 806 dans sa partie est-ouest, le nom «rue Leclerc» dans sa partie nord-ouest et le nom «rue Asselin» dans sa partie ouest.

2. Les présents toponymes sont choisis en lien avec d'anciens propriétaires fonciers qui sont actuellement décédés.

3. Le conseil autorise le directeur général à signer tous les documents nécessaires pour l'officialisation des noms de rues.

Adopté

120710

SUBVENTION  
TOURNOI DE GOLF  
JOURNAL AU FIL DE LA BOYER

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 3 000 \$ au journal communautaire Au fil de la Boyer pour la publication d'information municipale.

2. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 400 \$ pour la tenue du tournoi de golf des résidents de Saint-Charles.

Adopté

120711

PROTOCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE DE LOISIRS ET DE  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – LA PLÉE

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer un protocole d'entente en matière de loisirs et d'environnement avec l'Association pour la protection des lacs, leur écosystème et leur environnement (LA PLÉE), conformément aux dispositions de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales.

2. Le conseil autorise, conformément aux prévisions budgétaires, le versement d'une somme de 1 500 \$ à l'organisme pour la tenue d'activités.  
Adopté

120712

PROCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE DE LOISIRS  
ASSOCIATION DES HÉRONS DU LAC BEAUMONT

Il est proposé par Richard Turgeon  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT:

1. Le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer un protocole d'entente en matière de loisirs avec l'Association des Hérons du Lac Beaumont, conformément aux dispositions de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales.

2. Le conseil autorise, conformément aux prévisions budgétaires, le versement d'une somme de 500 \$ à l'organisme pour la tenue d'activités.  
Adopté

120713

PROCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE DE LOISIRS  
CLUB NAUTIQUE BORROMÉE

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT:

1. Le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer un protocole d'entente en matière de Loisirs avec le Club Nautique Borromée, conformément aux dispositions de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales.

2. Le conseil autorise, conformément aux prévisions budgétaires, le versement d'une somme de 1 000 \$ à l'organisme pour tenue d'activités.

3. Le conseil autorise, conformément aux prévisions budgétaires, le versement d'une somme de 2 000 \$ afin de soutenir l'organisme pour le maintien des assurances concernant le barrage.  
Adopté

120714

CHAROLAIS CHAMPÊTRE (G.L.S.C.B.) INC.  
SUBVENTIONS

Il est proposé par Réjean Lemieux  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT:

1. Le conseil autorise le versement des subventions suivantes :

Piscine	4 000 \$
Terrain de jeux	5 000 \$
Terrain de balle	2 000 \$
Terrain de soccer	<u>2 000 \$</u>
	13 000 \$
TPS (5%)	650 \$
TVQ (9,5 %)	1 296,75
Total	<u>14 946,75</u>

2. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 2 000 \$ au Club de patinage artistique.

3. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 4 000 \$ au Club de hockey mineur de Bellechasse.  
Adopté

120715 UNITÉ PASTORALE DU FLEUVE  
SUBVENTION

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 50 \$ à l'Unité pastorale de fleuve pour la production d'un feuillet paroissial annuel destiné à l'ensemble de la population.  
Adopté

120716 MODIFICATION DU CALENDRIER DE CONSERVATION

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire d'apporter des modifications au calendrier de conservation des documents de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse;

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil approuve les modifications du calendrier de conservation de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse intitulé «Guide de gestion des documents municipaux» qui comprend le plan de classement et le recueil des délais de conservation des documents et demande aux archives nationales d'approuver les modifications.

2. Le directeur général est autorisé à signer les documents pour et au nom de la municipalité.  
Adopté

COLLOQUE SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le maire informe les membres du conseil que le directeur général représentera la municipalité au colloque de la Sûreté du Québec qui se tiendra en octobre 2012 à Saint-Georges-de-Beauce.

120717

PROCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE DE LOISIRS  
RÉSIDENCE CHARLES-COULLARD

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIF:

1. Le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer le protocole d'entente avec la Résidence Charles-Couillard conformément aux dispositions de l'article 8 de la Loi sur les compétences municipales.

2. Le conseil autorise le versement d'une subvention de 5 000 \$ à l'organisme afin de favoriser le maintien de la condition physique et psychologique des occupants de la résidence.  
Adopté

120718

MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que BPR infrastructures inc. a émis le décompte progressif n° 3 et qu'il recommande le paiement de 318 718, 45 \$ à Wilfrid Allen entrepreneur général inc.;

Il est proposé par Richard Turgeon  
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIF:

1. Le conseil autorise le paiement du décompte progressif n° 3.  
Adopté

120719

COMMUNICATION U.H.F.

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une proposition de Novicom 2000 inc. en date du 28 mai 2012 pour la réalisation du déménagement des installations de communication U.H.F. du site actuel sur la rue de la Gare au nouveau site dans le rang de l'Hêtrière Ouest;

Il est proposé par Réjean Lemieux  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIF:

1. Le conseil autorise Novicom 2000 à procéder au transfert de nos installations de communication U.H.F. suivant la proposition du 28 mai 2012 et que la présente proposition inclue un loyer mensuel de 150 \$ par mois, incluant le contrat de maintenance préventive de vérification annuelle.

2. Le directeur général est autorisé à signer les documents pour donner plein et effet entier à la présente résolution.  
Adopté

120720

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL 279  
FERME ROBERTIER ENR. S.E.N.C.  
MANDAT D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas conclu d'entente avec Ferme Robertier enr. s.e.n.c. pour l'acquisition d'une partie de terrain du lot 4 734 833 et qui est situé à l'extérieur de la zone agricole;



CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire aux fins du projet d'avoir une évaluation de la valeur de la propriété en vue de procéder à son expropriation;

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil mandate Évaluateurs conseils du fjord inc. afin de procéder à l'évaluation du terrain à acquérir situé sur le lot 4 734 833 pour des fins de réserve foncière et de formuler une recommandation pour l'établissement du coût à être versé pour l'acquisition de la partie de terrain située en zone blanche.

Adopté

120721

RÉSERVE FONCIÈRE  
MANDAT D'EXPROPRIATION

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à des acquisitions de partie de terrain pour permettre d'assurer son développement résidentiel en milieu urbain;

CONSIDÉRANT que la municipalité a mandaté un évaluateur afin qu'il procède à l'évaluation de la partie de terrain à acquérir;

Il est proposé par Réjean Lemieux  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil mandate Morency société d'avocats pour réaliser l'expropriation nécessaire des terrains aux fins de réserve foncière, principalement la partie de terrain appartenant à Ferme Robertier enr. s.e.n.c. et faisant partie du lot 4 734 833.

Adopté

120722

LA PLÉE  
CHANGEMENT AU SEIN DE L'ASSOCIATION

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Mélanie Legrand a informé les membres du conseil qu'elle n'a pas renouvelé son mandat à titre de présidente de l'Association pour la protection des lacs, leur écosystème et leur environnement (LA PLÉE);

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT:

1. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations à M<sup>me</sup> Mélanie Legrand pour tout le travail qu'elle a effectué pour la protection et la conservation du Lac Saint-Charles, principalement pour la compétence avec laquelle elle a exercé la présidence de l'organisme.

2. Le conseil désire profiter de l'occasion pour adresser ses félicitations au nouveau président M. Jean Rainville et lui assure sa collaboration tout au long de son mandat.

Adopté

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

120723

CLÔTURE

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Richard Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente séance est close à 20 h 35.  
Adopté

Le directeur général

Le maire

Denis Labbé, B. urb.

Martin Lapierre

\*\*\*\*\*

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Assemblée  
publique  
juillet  
2012

Assemblée publique des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 4 juillet 2012 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 19 h 30, à laquelle séance sont présents :

- M. Richard Turgeon, conseiller
- M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil

Est également présent M. Denis Labbé, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseiller Réjean Lemieux déclare l'assemblée ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes. Il rappelle que l'objet de l'assemblée publique de consultation comme le stipule l'avis public du 20 juin 2012 porte sur les modifications au règlement de zonage et de lotissement. Il invite le directeur général à procéder afin de donner la portée des modifications qui seront apportées à la réglementation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE

Le conseiller Réjean Lemieux déclare l'assemblée close à 20 h.

Le directeur général

Le conseiller

Denis Labbé, B. urb.

Réjean Lemieux

\*\*\*\*\*